

Programme de la Formation

VALORISATION & COMMUNICATION DANS LES AGENCES D'ARCHITECTURE

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Valorisation & communication dans les agences d'architecture : stratégie - identité - diffusion

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 2 octobre 2020

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les agences d'architecture doivent pouvoir se démarquer et valoriser leurs projets auprès de différents publics ciblés (acteurs clés du monde de la culture, professionnels de l'architecture, clients privés et publics, institutionnels, presse nationale et internationale, grand public...). Metropolis propose de vous aider à renforcer le positionnement de votre agence en clarifiant son identité et en valorisant ses opérations, son discours et son savoir-faire.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Acquérir les bases nécessaires à une communication réussie :

- être capable de définir une stratégie de communication
- être capable de concevoir une identité visuelle percutante et développer des outils en adéquation
- être capable de diffuser les outils selon un planning pertinent à un listing ciblé

PRISE EN CHARGE

Libéraux : FIF-PL

Salariés : Actalians

(Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre organisme de prise en charge)

Les répas du midi sont inclus dans le prix de la formation

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

CACCO Federica - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

Architectes, secrétaire d'agence, responsable communication agence d'architecture

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

- Présentation par pdf illustré
- Études de cas pratiques, d'exemples concrets et de références
- Analyse en directe des outils apportés par les participants

Cette formation sera assurée par Chloé Habig de l'agence de communication Metropolis

Metropolis est une agence de communication experte sur les thèmes de l'architecture et de la ville, Metropolis collabore depuis plus de 10 ans avec les architectes, les maîtres d'ouvrage, les institutionnels et les entreprises.

Maîtrisant les codes du milieu, Metropolis accompagne ses clients dans la mise en oeuvre de stratégies de communication ambitieuses, proposant une direction artistique unique et adaptée et un positionnement différenciant, dans une démarche qui respecte l'ADN de chacun de ses interlocuteurs.

Associée fondatrice de l'agence Metropolis, Chloé Habig élabore des stratégies de communications personnalisées pour un réseau professionnel élargi en fonction des objectifs et des cibles de chaque partenaire.

Du projet mené pour une micro agence, à la gestion d'un événement national pour une institution, Chloé Habig apporte depuis 15 ans un regard critique expert, définit une stratégie adaptée, développe des outils qualitatifs et sur-mesure.

Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation,

Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence

Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation

Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 3 mois après la formation afin de le centre de formation s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle,

Locaux accessibles aux pmr

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Valorisation & communication dans les agences d'architecture : stratégie - identité - diffusion

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 2 octobre 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Acquérir les bases nécessaires à une communication réussie :

- être capable de définir une stratégie de communication
- être capable de concevoir une identité visuelle percutante et développer des outils en adéquation
- être capable de diffuser les outils selon un planning pertinent à un listing ciblé

FORMATEUR(S)

HABIG Chloé

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Études de références et de cas pratiques
- Remise d'un guide des bases de la communication en fin de formation

PROGRAMME

PRÉSENTATION

- Présentation de Metropolis et du formateur
- Présentation de chacun des participants, de leurs problématiques et de leurs objectifs

STRATÉGIE

- Analyse critique de l'identité de son agence, de ses forces et de ses faiblesses en terme de communication
- Définir ses objectifs et ses cibles
- Etablir un plan de communication pour créer une visibilité de l'agence auprès des différentes cibles : outils à établir / stratégie de diffusion

IDENTITÉ DES AGENCES

- Déterminer l'ADN de l'agence, affirmer son positionnement afin de valoriser son discours et son savoir-faire
- Écrire un discours identitaire lisible et percutant
- Créer une identité forte et pérenne pour l'agence

OUTILS DE COMMUNICATION

- Concevoir des outils ciblés en fonction des cibles et des contextes : print, web, vidéo
- Comment valoriser ses projets, ses actualités ?

DIFFUSION

- A qui ?
- Comment ?
- A quelle fréquence ?

CAS PRATIQUES

- Etudes d'exemples concrets

ECHANGES

- Echanges avec les participants
- Questions-réponses

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : VALORISATION & COMMUNICATION DANS LES AGENCES D'ARCHITECTURE

Module : Valorisation & communication dans les agences d'architecture : stratégie - identité - diffusion

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 2 octobre 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 10

Date de clôture des inscriptions : 15/09/2020

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

| Module 1 : Valorisation & communication dans les agences d'architecture : strategie - identité - diffusion | | 7h / 1 jour | |
|---|-------------------|--------------------|---------|
| Coût pédagogique | ADHÉRENT (MA) | 380,00 € | € |
| | NON ADHÉRENT (MA) | 420,00 € | € |
| | | TOTAL | € |

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.